



ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS qu'à sa séance extraordinaire du 26 mars 2020, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

- *Règlement (2020)-A-69 modifiant le règlement numéro (2001)-03 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations en vue d'accorder un répit aux contribuables en raison des impacts de la Covid-19.*

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur notre site Internet au villedemont-tremblant.qc.ca ou demander une copie par courriel en écrivant au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 1^{er} avril 2020.

Claudine Fréchette, assistante-greffière